

## **Covid-19 : Élargissement de l'accueil des enfants dans les écoles et les crèches**

**Pour faire suite au discours de Monsieur le Premier ministre du 28 mai et au passage en zone orange de notre département, Madame le Maire et les Services de la Ville ont tenu à échanger ce jour avec l'Inspecteur de l'Education nationale et les associations de parents d'élèves.**

L'accueil des enfants dans les écoles et les crèches est élargi.

Les personnes concernées par les nouveaux critères suivants pourront contacter l'Education nationale pour demander l'accueil de leurs enfants :

- familles monoparentales dont le parent travaille
- enfant handicapé sous réserve de la présence de son AVS
- parents travaillant tous les deux

La demande d'inscription se fera sur justificatifs auprès de l'Education nationale. Compte tenu des délais de transmission des informations, l'accueil de ces nouveaux enfants se fera à partir du 4 juin.

La mise en œuvre stricte du protocole sanitaire, lors des temps scolaire et de restauration, limite les possibilités d'accueil. La continuité pédagogique se poursuit bien évidemment dans l'intervalle, jusqu'au retour à la normale.



